

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABLES À VOTER DE LA VILLE

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance du conseil tenue le 23 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté par la résolution 2021-03-050 le règlement numéro 685 intitulé :

**RÈGLEMENT 685 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 16 162 000\$ ET UN EMPRUNT DE 14 162 000\$
POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC**

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) est remplacée par une période de réception de demande écrites de scrutin référendaire de 15 jours, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020;

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :

QUE les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature. Un exemple de demande est disponible en annexe de cet avis;

QU'une personne incapable de signer elle-même sa demande peut se faire assister. L'exemple de demande susmentionné prévoit une section à compléter par la personne qui porte assistance;

Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

QUE les demandes doivent être reçues **au plus tard le 9 avril 2021 à 23h59** au bureau de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka (dépôt dans la boîte aux lettres, par la poste ou en personne) ou par courriel, à l'adresse suivante : mj.russo@vsmsll.ca

QUE le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 685 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 1370. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 685 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié vers 10 heure le lundi 12 avril 2021, sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville située au 3000 chemin d'Oka ainsi que sur notre site internet dans la section « Avis publics » en suivant le lien : <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/avis-publics/>.

Le règlement peut être consulté au sur le site internet de la Ville dans la section « Séance du conseil » sous la séance du 23 mars 2021 au : <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/> ou au bureau du Greffe situé au 3000 chemin

d'Oka sur rendez-vous avec la soussignée dont les coordonnées sont indiquées à la fin de l'avis.

QUE les Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité sont les suivantes :

- Toute personne qui, le 23 mars 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.
- Personne morale :
 - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 23 mars 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues auprès de la soussignée aux coordonnées suivantes :

Me Marie-Josée Russo
Greffière et responsable des services juridiques
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Québec, J0N 1P0
Courriel : mj.russo@vsmsll.ca
Téléphone : 450-472-7310 poste 214

Avis donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ce 24^e jour du mois de mars 2021,


Greffière

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

Numéro ou titre du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance visé par la demande de scrutin référendaire

Numéro (lettres moulées) : *RÈGLEMENT 685*

Titre (lettres moulées) : *DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 16 162 000\$ ET UN EMPRUNT DE 14 162 000\$ POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC*

Je, soussigné, déclare que je suis une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité (ou du secteur concerné par le règlement, la résolution ou l'ordonnance ci-dessus mentionné, le cas échéant) et demande la tenue d'un scrutin référendaire sur (ce règlement, cette résolution ou cette ordonnance), conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Prénom et nom (lettres moulées)

Signature

Adresse donnant le droit à l'inscription sur la liste référendaire (lettres moulées) :

Qualité de personne habile à voter

- domicilié
- propriétaire d'un immeuble
- occupant d'un établissement d'entreprise
- copropriétaire d'un immeuble - procuration requise
- cooccupant d'un établissement d'entreprise - procuration requise

Coordonnées (facultatif)¹

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Tel que requis par l'avis public, je joins une copie de ma pièce d'identité :

- Carte d'assurance maladie
- Permis de conduire
- Passeport
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

Déclaration de la personne ayant porté assistance à la personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande de scrutin référendaire (à remplir, le cas échéant)

Je déclare avoir porté assistance à la personne habile à voter dont le nom et l'adresse figurent ci-dessus et que je suis :

- son conjoint ou un parent;
- une personne autre que son conjoint ou un parent et que je n'ai pas porté assistance à une autre personne habile à voter qui n'est pas mon conjoint ou un parent au cours de la présente procédure de demande de scrutin référendaire.

Prénom et nom (lettres moulées)

Signature

¹ Ces coordonnées seront utilisées seulement pour communiquer avec vous si des précisions sont requises pour le traitement de votre demande.